

Premières étapes vers l'emploi

La fin de vos études, c'est aussi l'entrée dans la vie adulte, les responsabilités et la recherche d'un job ! Quelles sont les premières démarches, quels services et outils offerts ? Faut-il s'inscrire de suite après ses études ? Pour toutes ces questions, n'hésitez pas à franchir la porte du Forem, par exemple via la Maison de l'Emploi. Ou encore mieux : inscrivez-vous par Internet, c'est simple, rapide et gratuit !

Pour votre recherche d'emploi, vous avez tout intérêt à vous inscrire auprès du Forem en tant que demandeur d'emploi si vous résidez en Région wallonne. Et ce, d'autant que c'est gratuit et que vous en tirez plein d'avantages : aide à la recherche d'emploi (plan Jobtonic), maintien des droits sociaux, diverses réductions et aides à l'embauche que vous pouvez valoriser auprès d'un employeur et qui sont liées au statut de demandeur d'emploi.

Après cette première étape, vous entamez un stage d'attente durant lequel vous recherchez un emploi. Il se termine le jour où vous pourrez faire valoir vos droits aux allocations de chômage si vous n'êtes pas déjà sous contrat de travail ! La durée de cette période varie en fonction de votre âge à l'inscription et de vos éventuels jobs d'étudiants. Vous pouvez obtenir des précisions sur le stage d'attente auprès d'un organisme de paiement des allocations de chômage (la CAPAC ou un syndicat).

Si vous avez moins de 25 ans pendant cette période, vous pouvez en principe continuer à percevoir des allocations familiales, selon la réglementation en la matière. Pour en savoir plus, demandez à votre caisse d'allocations familiales. Par ailleurs, vous êtes tenus d'informer le Forem de tout changement de votre situation (contrat de travail, indépendant, incapacité de travail, reprise d'études, stages, promotion sociale...).

Au terme du stage d'attente, vous devrez renouveler votre inscription au Forem si vous ne travaillez pas ou si vous prestez à temps partiel. Cette réinscription peut se faire entre le mois précédent la date de fin du stage d'attente et au plus tard 8 jours calendrier après cette date. A ce moment, vous pourrez introduire une demande d'allocations de chômage par l'intermédiaire d'un organisme de paiement (CAPAC ou syndicat).

Comment s'inscrire au Forem ? Vous pouvez vous inscrire par Internet, via le site du Forem. Vous découvrirez ainsi les avantages de l'inscription en ligne (Jobpass) : placer son CV, consulter les offres d'emploi, s'informer sur des métiers et formations. Condition technique : posséder une adresse électronique (e-mail) valide. Si vous ne possédez pas d'ordinateur ou avez besoin d'aide, la Maison de l'Emploi met à disposition des ordinateurs dans son espace. Il suffit de se rendre aux heures d'ouverture en libre accès et l'inscription est faite en quelques minutes avec éventuellement l'aide d'un Conseiller sur place ! Une fois inscrit, vous recevez tous les documents utiles par courrier.

Vous pouvez aussi vous rendre dans un bureau du Forem et vous inscrire en vis-à-vis avec un Conseiller. Ainsi, la Maison de l'Emploi de Rochefort, Houyet offre les services du Forem près de chez vous. Notre partenaire C.I.D. inter J. peut vous renseigner sur nos heures d'ouverture. Sans rendez-vous, même en juillet et août, vous pouvez venir vous inscrire et obtenir les documents nécessaires du Forem (attestations), ainsi que des conseils. Vous en profiterez pour découvrir nos outils fort utiles pour trouver un job !

Dernière possibilité, l'inscription par courrier. Pour cela, vous devez renvoyer le document d'inscription dûment complété par vos soins. Pour l'obtenir, il vous suffit de passer au Forem ou à la Maison de l'Emploi.

Dès votre inscription, vous serez sollicité dans le cadre de Jobtonic, le programme conçu pour multiplier vos chances vers l'emploi. Car être demandeur d'emploi, cela suppose de mener activement sa recherche, de répondre aux convocations, aux offres d'emploi et à toute autre action dans ce sens. A ce sujet, le CID Inter J vous propose un espace dans ses locaux où vous pouvez consulter les offres d'emploi du Forem mises à jour en permanence ainsi qu'un accès gratuit à internet.

A chaque étape du parcours vers l'emploi, le Forem et la Maison de l'Emploi sont à vos côtés pour vous apporter conseils, outils et services, grâce à un accompagnement personnalisé et adapté à votre situation. Car, notre job, c'est de vous aider à trouver le meilleur job !

Liens vers les sites internet utiles :

Services publics :

- [Office National de l'Emploi \(ONEM\)](#) ;
- [Office régional wallon de l'Emploi et de la Formation professionnelle](#) (le Forem) ;
- [Maison de l'Emploi de Rochefort, Houyet](#)

Organismes de paiement des allocations de chômage

- [Fédération Générale du Travail de Belgique](#) – FGTB
- [Confédération des Syndicats Chrétiens de Belgique](#) – CSC
- [Centrale Générale des Syndicats Libéraux de Belgique](#) - CGSLB
- [Caisse auxiliaire de paiement des allocations de chômage](#) - CAPAC